

Rentrée 2026

MARDI 1 SEPTEMBRE 8H15-12H10 et 13H30-16h30	Rentrée des 6 ^{èmes} Le service de restauration sera ouvert pour les demi-pensionnaires
MERCREDI 2 SEPTEMBRE 8H15- 12H10	Rentrée pour les autres niveaux 5 ^{ème} , 4 ^{ème} , 3 ^{ème}
JEUDI 3 SEPTEMBRE 8H15	Ensemble des élèves accueillis

Mardi 1^{er} septembre :

-Les élèves de 6^{ème} et leur famille sont accueillis dans la cour de l'établissement pour l'appel. La matinée, les élèves sont pris en charge par les professeures principales et professeurs principaux (PP), l'après-midi est consacrée à la vie scolaire et à la prise en main des outils numériques.

Mercredi 2 septembre :

-Les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} sont accueillis pour l'appel puis pris en charge par les PP pour la matinée. Les élèves de 6^{ème} ne sont pas présents sur cette journée.

Jeudi 3 septembre :

-Tous les élèves sont accueillis et ont cours selon leur emploi du temps provisoire.

Les emplois définitifs seront distribués au cours de la 3^{ème} semaine et entreront en vigueur à partir du lundi 28 septembre 2026.

■ À noter que la cantine fonctionne dès le 1^{er} septembre

Rappel : règlement de restauration du conseil départemental concernant les PAI alimentaires :

- **En cas de risque d'allergie majeure ou mineure**, diagnostiqué par le médecin prescripteur, un PAI doit être mis en œuvre. L'enfant consomme, dans les lieux prévus pour la restauration collective, le repas fourni par les parents : panier repas ou repas spécifique type Natama, Nutrisens sans allergène, selon les modalités définies dans le PAI, en respectant les règles d'hygiène et de sécurité et en tenant compte des contraintes et des ressources propres à chaque structure.
- **En cas d'intolérance à une ou plusieurs denrées alimentaires**, diagnostiquée par le médecin prescripteur : en accord avec le médecin et sur demande des représentants légaux (formulaire à demander au secrétariat), l'élève peut être autorisé à composer son plateau repas.
- **Le PAI n'est pas destiné à être utilisé pour permettre un régime alimentaire lié à des choix familiaux et personnels.**
- **L'apport d'un panier repas en dehors du cadre des PAI n'est pas autorisé.**

REUNION DE RENTREE PARENTS

Les réunions de rentrée auront lieu :

Niveau 6 ^{ème}	Jeudi 3 septembre : 17H30 – 18H00 : réunion plénière avec Madame Gatheron, cheffe d'établissement et Madame Théréau, CPE 18H00 – 19H00 : réunion avec la ou le professeur.e principale.e
Niveau 5 ^{ème} et niveau 4 ^{ème}	Mardi 8 septembre : 17H30 – 18H00 : réunion plénière avec Madame Gatheron, cheffe d'établissement et Madame Théréau, CPE 18H00 – 19H00 : réunion avec la ou le professeur.e principale.e
Niveau 3 ^{ème}	Jeudi 10 septembre : 17H30 – 18H00 : réunion plénière avec Madame Gatheron, cheffe d'établissement et Madame Théréau, CPE 18H00 – 19H00 : réunion avec la ou le professeur.e principale.e

Madame Gatheron, la principale et madame Théréau, CPE vous recevront à la cantine pour une présentation générale, puis les professeur.es principales et principaux vous recevront ensuite pour une réunion collective afin de partager avec vous l'organisation pédagogique de l'année.

L'Association des Parents du Collège du Valromey sera également présente.

Mme GATHERON, Cheffe d'établissement